



DERNIÈRE MINUTE



Sixième tentative de projet agri voltaïque Loubens & Cazaux

Un sixième projet agri-voltaïque prévoit l'installation de panneaux solaires sur 12 hectares de terres agricoles entre nos deux communes.

PRINCIPALES INQUIÉTUDES :

- Zones naturelles protégées impactées (ZNIEFF, Parc Naturel Régional)
- Atteinte à la biodiversité, faune et flore - aménagement des territoires
- Proximité des habitations – dépréciation
- Risque d'incendie en période de sécheresse
- Artificialisation de 12 hectares agricoles
- Dégradation de la voirie communale à la charge des habitants
- Aucun bénéfice économique local, manque de transparence et de concertation
- Coûts potentiels pour les contribuables – distance avec le poste source de Belem (Sabarat)
- L'activité principale des parcelles pressenties serait la production d'électricité.

POSITION :

Nous ne sommes pas opposés aux énergies renouvelables, mais refusons les installations industrielles en milieu naturel, que nous jugeons néfastes pour la biodiversité et incompatibles avec la présence d'habitations.

Le [PLUIH](#) validé récemment indique que, hors projets liés directement à l'exploitation agricole et panneaux solaires sur toitures, les installations d'énergies renouvelables ne sont autorisées que dans des zones spécifiquement prévues par les documents réglementaires.

Aucune zone n'a été définie à Loubens et Cazaux pour ce type de projet dans les documents officiels, et ce dernier existait déjà fin 2025 sans information publique, comme un précédent projet également dissimulé aux habitants.

CONCLUSION:

Ce projet doit être abandonné, au nom de la protection de notre cadre de vie, des paysages et de la souveraineté alimentaire. Nous suivons la situation de près...